



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de Marsannay-la-Côte

Jean-François GONDELLIER  
Maire de Marsannay-la-Côte

A

Monsieur Jean-Claude VEZOLE  
Président de l'Association Agir pour Marsannay  
36, rue Gaston Roupnel  
21160 MARSANNAY LA COTE

le 29 décembre 2008

Secrétariat Général  
Affaire suivie par Geneviève Michelin  
03.80.54.09.15

Objet : Article paru sur votre blog  
N/Réf. : GM – N° 3410  
LR/AR

Monsieur le Président,

J'ai été alerté par les membres du bureau du Comité des Fêtes en date du 23 décembre 2008 concernant un article paru sur votre blog en date du 16 décembre intitulé « Clochemerle au Comité des Fêtes de Marsannay ».

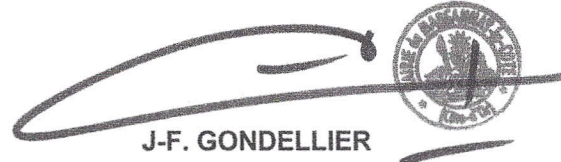
Je constate à la lecture de cet article que les propos tenus vis-à-vis des membres du Comité des Fêtes peuvent être considérés comme diffamatoires et portent atteinte à leur intégrité ce que je ne peux accepter en tant que président du Comité des Fêtes de Marsannay-la-Côte.

Dans ce contexte, en tant que président du Comité des Fêtes de Marsannay-la-Côte et non président d'honneur comme vous le mentionnez dans votre courrier du 12 décembre 2008 adressé au Maire de Marsannay la Côte, je vous demande de retirer cet article de votre blog dès réception de la présente.

Dans le cas contraire, je me verrai dans l'obligation d'utiliser tout autre moyen à ma disposition pour rétablir la vérité afin que le travail effectué par les bénévoles du Comité des Fêtes ne puisse être mis en cause.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire et Président du Comité des Fêtes

  
J-F. GONDELLIER



Copie: Jean-Marie SOLER – Président Délégué du C.D.F.

PJ : Edition de l'article paru le 16/12/2008 sur le blog "Agir pour Marsannay"

Tél. : 03 80 54 09 00 - Fax : 03 80 54 09 01 - Courriel : ville@mairie-marsannaylacote.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Mairie - Place Jean Bart - B.P. n° 26 - 21160 Marsannay-la-Côte